

COMMUNE DE MARSAIS

En exercice : 11

Présents : 9

Pouvoirs : 0

Votants : 9

Pour : 4

Contre : 0

Abstention : 5

Séance du 21 mai 2025

Convocation du 15 mai 2025

Délibération réf : DCM 2025-29

Présents :

Gérard BACHELIER, Steve GABET, Ginette GARNIER, Marine HAGRON,
 Tony LABASSE, Quentin MISBERT,
 Steve MORIN, François RIGAUX, Lucile RICHARD

Absents excusés : Jessica MASSIOT, David CHAMARD,

Absents non excusés :

Pouvoirs :

donne pouvoir à

Secrétaire de séance :

Lucile RICHARD

Président de séance :

Steve GABET

Objet : Réfection d'une portion de route : chemin du Bois Hardy

Vu le Code général des collectivités territoriales et notamment ses articles L2223-13 à L2223-18 et R2223-10 à R2223-23 ;

Considérant que des travaux de réglage de pente et drainage sont à prévoir afin d'éviter des débordement d'eau pluvial sur la chaussée

Le maire expose au conseil municipal que cette portion de voie est accidentogène due à un mauvais écoulement des eaux pluviales et a fait la demande de devis suivant :

Devis CTPA COTTEREAU	19 150.00 € HT
SDVI7	16 370.00 € HT

Monsieur le Maire propose de solliciter le Conseil Départemental, pour les travaux de voirie

Après en avoir délibéré et à **4 voix pour, 0 voix contre et 5 abstentions**, le Conseil Municipal : Décide

- De refuser ce projet pour le moment, trop onéreux et sans réelle solution

Fait et délibéré le jour, mois et an que dessus,
 Au registre sont les signatures,

A Marsais, le 21 Mai 2025

Le secrétaire de séance,
 Lucile RICHARD

Le Maire,
 Steve GABET



AR Prefecture

017-211702212-20250521-DCM2025_29-DE

Reçu le 28/05/2025

Publié le 28/05/2025